

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523
Website: www.au.int

CONFERENCE DE L'UNION
Trente-unième Session Ordinaire
1 – 2 juillet 2018
Nouakchott, Mauritanie

Assembly/AU/8(XXXI)
Original: anglais

TROISIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE
L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE
DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES
MESURES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES ARMES
EN AFRIQUE A L'HORIZON 2020

**TROISIÈME RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION
AFRICAINNE SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE
DE L'UNION AFRICAINE SUR LES MESURES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE
LES ARMES EN AFRIQUE A L'HORIZON 2020**

I. INTRODUCTION

1. Le présent projet de rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) est soumis conformément à la décision Assembly/AU/Dec.630 (XXVIII), adoptée lors de la 28^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 30 et 31 janvier 2017, qui a approuvé la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020. A travers sa décision, la Conférence a demandé au CPS de soumettre un rapport sur l'état de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 à chaque Session ordinaire de la Conférence jusqu'en 2020, délai fixé par la Conférence pour mettre fin aux guerres en Afrique. Il convient également de rappeler que la Conférence a appelé tous les États membres et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), ainsi que les autres parties prenantes concernées, à redoubler d'efforts, afin d'assurer des réponses robustes, en particulier aux défis de gouvernance, aux fléaux des armes illicites et à leur prolifération sur le continent, aux flux financiers illicites, à la production et à la circulation de drogues dangereuses et au commerce de tous les types de marchandises illicites, et à l'exploitation illégale des ressources naturelles, en vue d'intensifier les efforts de l'Afrique pour mettre fin aux conflits et promouvoir un régime exempt de conflit sur le continent.

2. Le présent rapport couvre la période allant du dernier Sommet de l'UA à ce jour. Il donne, entre autres aspects clés, un aperçu global des principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, les mesures prises par les différentes parties prenantes pour mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA et les progrès accomplis à ce jour, ainsi que les recommandations sur les voies et moyens de renforcer davantage la mise en œuvre de la Feuille de route.

II. EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE CONTINUE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UA

3. Voici ci-dessous les efforts déployés par diverses parties prenantes pour mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA au cours de la période sous examen, orientés par la notion fondamentale de la Feuille de route selon laquelle la campagne pour faire taire les armes est une tâche multiforme et multidimensionnelle à réaliser dans divers domaines, tel qu'indiqué dans la Feuille de route elle-même:

A. Efforts déployés par le CPS

4. Au cours de la période sous examen, le CPS, conformément aux décisions de la Conférence lui demandant de jouer un rôle de locomotive dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et de s'acquitter de son mandat de promotion de la

paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, a entrepris plusieurs activités, en vue d'assurer que les conditions nécessaires pour réaliser l'objectif de faire taire les armes à l'horizon 2020 soient créées sur l'ensemble du continent. Lors de ses réunions, telles qu'exprimé dans les communiqués et les communiqués de presse, la question de faire taire les armes en Afrique a été considérée comme une question transversale. Lors de sa 761^{ème} réunion du 5 avril 2017 sur la prévention de l'idéologie de la haine, du génocide et des crimes de haine en Afrique, le CPS a souligné la nécessité d'adopter une culture de paix, de réconciliation, d'apaisement et de justice, afin de promouvoir l'interconnexion entre ces quatre éléments fondamentaux de la cohésion sociale et de la stabilité, et pour prévenir les conflits et les atrocités de masse, tel que le génocide, conformément à la décision Assembly/AU/ Dec.501 (XXII) et la Déclaration Assembly/AU/Dec.2 (XXX), dans laquelle la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'UA a proclamé la période 2014 - 2024 comme la Décennie de la réconciliation Madiba Nelson Mandela en Afrique.

5. De même, lors de sa 766^{ème} réunion tenue en séance publique, le 24 avril 2018, sur le paysage africain de la paix et de la sécurité à l'horizon 2023 (fin du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063): une analyse prospective des défis à la paix et à la sécurité, le CPS a, entre autres, rappelé la vision de l'UA de réaliser une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène mondiale. Par ailleurs, le CPS a souligné l'importance pour les États membres de continuer à mettre en œuvre efficacement la Feuille de route principale de l'UA dans le cadre de l'objectif numéro quatre 4 de l'Agenda 2063 de l'UA sur l'édification d'une Afrique paisible et sécurisée conformément à la Déclaration solennelle du 50^{ème} Anniversaire de l'OUA/UA sur faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

6. Par ailleurs, lors de sa 777^{ème} réunion tenue le 1^{er} juin 2018, également en séance publique, le CPS a souligné la nécessité d'une gestion efficace des frontières et des régimes frontaliers pour régler trois éléments essentiels, à savoir le caractère géopolitique, qui concerne la paix, la sécurité et la stabilité nécessaires pour prévenir les conflits, des frontières bien gérées qui permettent des échanges économiques profitant à toutes les parties prenantes, en particulier aux populations frontalières, et les initiatives socio-économiques, dans lesquelles les initiatives transfrontalières locales peuvent proliférer, en approfondissant l'intégration.

7. Dans un effort plus stratégique pour mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA, le CPS a développé des éléments de base visant à servir de base à une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies exprimant son soutien aux efforts africains pour l'édification d'une Afrique exempte de conflit, y compris à travers des mesures pratiques pour faire taire les armes sur le continent. Le projet de résolution proposé devrait être communiqué par le CPS à travers son Président au Coordonnateur des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) pour qu'ils s'engagent à promouvoir et à défendre cette question cruciale, en vue de son adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies. Dans ce contexte, faire taire les armes en Afrique est inscrit à l'ordre du jour de la 12^{ème} réunion consultative conjointe annuelle des deux Conseils à New York, le 19 juillet 2018.

8. La Conférence pourrait féliciter le CPS pour ses efforts dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et encourager tous les États membres à redoubler leurs efforts pour faire taire les armes en Afrique. La Conférence pourrait approuver la proposition du CPS d'inclure des études relatives à la paix en Afrique en vue de promouvoir la culture de paix, d'unité et de tolérance dans les communautés, dans les programmes nationaux d'éducation des États membres, conformément à la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. La Conférence pourrait également appeler les CER/MR, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté internationale à assurer qu'au-delà des slogans, ils contribuent, collectivement et concrètement, à la réalisation de l'objectif de faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.

B. Efforts déployés par les États membres de l'UA:

9. Au cours de la période sous examen, dans le cadre général d'édification d'une Afrique exempte de conflit et pour la première fois depuis que le CPS a présenté ce type de rapport à la Conférence en juillet 2017, deux États membres, à savoir la Zambie et le Zimbabwe, ont soumis leurs rapports écrits sur les activités qu'ils ont entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA.

Efforts déployés par la République de Zambie

10. La Zambie a continué de travailler au niveau national et avec les pays voisins en mettant en œuvre la Feuille de route principale de l'UA, afin d'assurer des efforts collectifs pour atteindre l'objectif précieux de la paix. En tant que membre du CPS, la Zambie a fait preuve d'une ferme détermination à débarrasser la région de l'Afrique australe, et, en effet, le Continent des armes illicites.

11. En ce qui concerne la réduction de l'afflux, de la prolifération et de la circulation illicites des armes, la Zambie a mis en place une amnistie visant à encourager les civils et d'autres groupes à remettre volontairement les armes détenues illégalement. En conséquence, un total de 4297 armes ont été remises, dont 1500 ont été détruites depuis le 9 juillet 2015. La Zambie a acquis des machines de marquage, afin de comptabiliser de toutes les armes en circulation. En s'attaquant à la persistance du terrorisme et de l'extrémisme violent, la Zambie a opérationnalisé le Centre national de lutte contre le terrorisme depuis février 2017, chargé de coordonner la détection et la réponse aux menaces et aux actes de terrorisme et de contribuer à la sécurité intérieure.

12. Le Gouvernement de la République de Zambie, dans ses efforts pour renforcer davantage les institutions de gouvernance, a entrepris et entreprend des réformes juridiques, notamment la promulgation de la Constitution de la Zambie, l'amendement de Loi n ° 2 de 2016. Les trois pouvoirs du gouvernement qui sont les pouvoirs judiciaire, juridique et exécutif, ont été renforcés par la création ou la transformation d'institutions de surveillance. Animé par la notion que la bonne gouvernance est une condition préalable au développement national, le Gouvernement a inclus la promotion de la bonne gouvernance comme l'un des piliers du 7^{ème} Plan national de développement et a créé le Département de la Gouvernance sous l'égide du Ministère

de la justice, afin d'assurer que toutes les facettes de la bonne gouvernance se réalisent à l'échelle du pays.

13. En luttant contre la persistance des flux financiers illicites, y compris ceux qui sont destinés aux transactions illégales d'armes, au financement du terrorisme et à l'ingérence politique extérieure, la Zambie a créé une institution multisectorielle connue dénommée le Centre de renseignement financier (FIC), afin de stopper le financement irrégulier et déstabilisant, et lutter contre tous les facteurs structurels qui facilitent les flux financiers illicites, y compris la faible gouvernance institutionnelle et la corruption.

14. Par ailleurs, la Zambie a mis en place des mécanismes de lutte contre la traite des êtres humains, la drogue illicite et le blanchiment d'argent, et a également intensifié la coopération et la coordination avec d'autres pays d'origine et de transit, afin de démanteler le lien entre corruption, le financement illicite et la criminalité transnationale. Elle dispose d'un organe statutaire dénommé Drug Enforcement Commission (DEC), dont le mandat est de s'occuper des drogues illicites et de crimes de blanchiment d'argent.

15. Dans le cadre du Mois d'amnistie de l'Union africaine (septembre de chaque année), la Zambie a créé un Comité de travail national composé d'experts des Ministères des Affaires étrangères, de la défense, de l'Intérieur, de l'information et de la radiodiffusion, des Finances, du Tourisme et d'autres parties prenantes, y compris la Commission de lutte contre la drogue, le Centre de renseignement financier et le Centre national de lutte contre le terrorisme pour la planification, la coordination et la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA; l'organisation d'un atelier pour les médias, afin de sensibiliser les journalistes locaux sur la Feuille de route principale de l'UA, pour maximiser la publicité et la sensibilisation des citoyens sur les questions relatives à l'objectif de faire taire les armes en Afrique; et la tenue d'un événement public où les armes illégales remises seront brûlées en septembre de chaque année. Des arrangements ont été mis en place pour inviter les dignitaires du bloc régional, de la SADC, du COMESA et de l'UA, afin de donner le maximum de publicité, d'impact et de détermination pour mettre fin aux armes illicites et faire taire les armes en Afrique.

16. Les rapports soumis par la Zambie et le Zimbabwe sur leurs activités de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA présentent l'avantage d'aider à dresser un tableau clair de la situation et constituent une auto-évaluation par les États membres dans leurs efforts visant à faire taire les armes.

Efforts déployés par la République du Zimbabwe:

17. Le Zimbabwe, pour sa part, dans le cadre de son engagement à la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, a entrepris plusieurs activités en vue de faire taire les armes. Le Zimbabwe mène des opérations de police pour tous les propriétaires d'armes enregistrés, afin de s'assurer qu'ils respectent les lois du pays. Tenant compte du fait qu'il n'y a aucune trace de personnes possédant illégalement des armes dans le pays, mis à part les criminels impliqués dans des vols à main armée, le Zimbabwe a mené plusieurs opérations de police pour neutraliser les criminels armés. En outre, le Zimbabwe a signé et met en œuvre divers instruments régionaux et

internationaux sur la prévention et la répression du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

18. En traitant la question du contrôle des frontières pour contrer la circulation et l'entrée illégales des armes, le Zimbabwe renforce actuellement ses arrangements sécuritaires frontaliers à travers l'installation de scanners puissants dans tous les ports d'entrée et de sortie, y compris les aéroports et participe à toutes les opérations régionales, interrégionales, continentales et internationales qui sont menées pour contrer les mouvements illicites d'armes. Le Zimbabwe a renforcé ses institutions de gouvernance pour approfondir la démocratie et la bonne gouvernance dans le pays. Afin de renforcer les institutions démocratiques, le Gouvernement du Zimbabwe a mis l'accent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté d'expression, le respect des droits de l'homme, la propriété, l'état de droit et l'indépendance totale de la Commission électorale nationale. En réglant la question du dépistage et du recouvrement des fonds illicites et en luttant contre les flux financiers illicites, le Zimbabwe a créé un organe de lutte contre la corruption, la Commission de lutte contre la corruption du Zimbabwe ayant pour mandat d'enquêter sur tous les cas de corruption et de rechercher des fonds qui ont été externalisés illégalement au-delà des frontières nationales.

19. La Conférence pourrait féliciter les Républiques de Zambie et du Zimbabwe, respectivement, d'avoir été les premières à présenter leurs rapports sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et appeler les autres États membres à adopter d'urgence cet engagement louable. La Conférence pourrait également appeler tous les États membres à commencer à planifier l'observation du mois d'amnistie en septembre 2018 et à assurer que tous les citoyens soient impliqués en vue d'obtenir les meilleurs résultats.

C. Efforts déployés par la Commission de l'UA:

20. Au cours de la période sous examen, la Commission de l'UA est restée saisie, dans son rôle de coordination de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, et a entrepris plusieurs activités. Le Président de la Commission, M. Moussa Faki Mahamat, le Commissaire à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui et le Haut Représentant pour faire taire les armes en Afrique, l'Ambassadeur Ramtane Lamamra ont entrepris des efforts sur le maintien de la paix et la prévention des conflits avec diverses parties prenantes de la Feuille de route principale de l'UA, en particulier les États membres de l'UA, le CER/MR et les Nations unies, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies.

21. Conformément à la décision Assembly/AU/Dec.645(XXIX) de juillet 2017 et à l'observation du mois d'amnistie internationale, en septembre de chaque année pour la remise et la collecte d'armes détenues illégalement, la Commission a reçu des demandes des États membres pour apporter un soutien technique sur la façon d'observer le mois d'amnistie. C'est un signal positif de la part des États membres, ce qui témoigne d'un engagement sérieux en faveur de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA.

22. Au cours de la période sous examen, la Commission a pris diverses mesures pour accélérer le développement de la Force africaine en attente (FAA) en vue de son opérationnalisation totale pour le déploiement conformément à la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.679 (XXX), telle qu'adoptée par la 30^{ème} Session ordinaire de la Conférence appelant toutes les parties prenantes à soutenir la réalisation de l'opérationnalisation totale de la FAA, à harmoniser les activités de la CARIC avec le Cadre de la FAA et à renforcer la coopération avec toutes les coalitions ad hoc, à savoir la FMM, la Force conjointe du Groupe des cinq du Sahel et l'ICR-LRA. Dans ce contexte, des consultations à l'échelle de la Commission ont été menées sur la portée et le contenu de la nouvelle doctrine des opérations de soutien à la paix de l'UA et du concept de la FAA, continue d'apporter un appui stratégique et technique aux opérations de soutien à la paix en cours, en particulier la FMM et la Force conjointe du G5 Sahel; à mettre en place des plans pour convoquer les organes politiques et les organes techniques des CER/MR afin d'examiner le projet de cadre juridique entre l'UA et les CER/MR sur le déploiement et l'utilisation de la FAA avant la fin de l'année 2018.

23. De même, la Commission a poursuivi ses efforts pour mobiliser des ressources en vue de la revitalisation du Fonds de la paix de l'Union africaine. À cet égard, grâce à l'engagement politique dont ont fait preuve États membres, des progrès tangibles ont été accomplis dans la revitalisation du Fonds, qui a reçu, en 2017-2018, les contributions les plus élevées des États membres depuis sa création en 1993. La Commission est dans ses dernières étapes d'opérationnalisation des arrangements de gouvernance et de gestion, y compris la nomination du Conseil d'administration du Fonds.

24. Le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT) continue de dispenser des formations pour contribuer au développement et au renforcement des capacités nationales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent des États membres. À cet égard, une série d'ateliers sur la dé-radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent de dix jours sont organisés en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation à la paix (KAIPTC). Le CAERT organise également un atelier pour les chefs religieux, les jeunes et les femmes leaders des États membres de la Corne de l'Afrique dans le cadre des efforts visant à renforcer l'engagement des chefs religieux, des organisations confessionnelles et interconfessionnelles dans la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la radicalisation et de promouvoir le dialogue constructif inter et intra-religieux.

25. Le Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL) conduira d'autre part un exercice conjoint de coopération transfrontalière avec la police des frontières et d'autres services des frontières des États membres de la CEDEAO, dans le cadre des efforts visant à renforcer la coopération transfrontalière pour prévenir la criminalité transfrontalière, y compris le terrorisme. Le Gouvernement algérien a soutenu la formation des officiers de liaison nationaux de l'AFRIPOL et des experts en informatique des services de police des États membres sur l'utilisation du système de communication de la police africaine (AFSECOM) qui s'est tenue en Algérie en mars 2018. La police algérienne a également soutenu les services de police des États membres de l'UA avec les équipements de communication requis pour l'opérationnalisation de l'AFSECOM.

26. La Commission, en partenariat avec la République algérienne démocratique et populaire, en sa qualité de parrain de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, a tenu à Alger, en Algérie, les 9 et 10 avril 2018, une réunion de haut niveau sur la lutte contre le financement du terrorisme en Afrique. La réunion a adopté des recommandations à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et continental visant à développer et à renforcer les efforts des États membres dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

27. Dans ses efforts visant à renforcer la coopération sécuritaire régionale et dans le cadre du processus de Djibouti qui regroupe les chefs des Services de renseignement et de sécurité de l'IGAD et de la CAE, la Commission, à travers le Département Paix et Sécurité, a installé, le 25 mai 2018, l'Unité de liaison et de Fusion de l'Afrique de l'Est (EA-FLU) à Entebbe, en Ouganda. L'EA-FLU regroupera les Services de sécurité des États membres de l'IGAD et de la CAE pour renforcer le partage de l'information et répondre aux menaces à la paix et à la sécurité dans la région.

28. Par ailleurs, le Programme frontière de l'UA (PFUA) a apporté une assistance technique à la création du Comité conjoint de coopération transfrontalière, au niveau du district, entre le Malawi et la Tanzanie. Une assistance technique a également été apportée aux États riverains du Lac Tanganyika, afin d'entreprendre des actions de délimitation au Lac; une assistante a été également apportée au Niger et au Tchad pour revitaliser leur Commission mixte sur les frontières, ainsi qu'aux efforts de démarcation de la frontière du Mozambique et du Zimbabwe, et de la Namibie et de la Zambie. Le PFUA a également apporté une assistance technique pour le marquage des couloirs de passage dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée entre le Soudan du Sud et le Soudan. En fait, entre 2016 et à ce jour, 1592 km ont été délimités et démarqués¹. En particulier, aujourd'hui, plus de 20 États membres entreprennent des opérations pour clarifier leurs frontières communes, qu'il s'agisse de frontières lacustres, fluviales, terrestres ou maritimes.

29. En ce qui concerne la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), la Commission continue de renforcer ses activités en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de prévenir ainsi une récurrence et de nouveaux conflits. À cette fin, au cours de la période sous examen, la Commission a suivi l'évaluation des besoins post- de la Gambie et a finalisé le déploiement d'experts militaires, en droits de l'homme et en État de droit pour soutenir la réforme du Secteur de la sécurité et l'agenda des droits de l'homme du Gouvernement de la Gambie.

30. A la lumière des contextes en évolution dans le Bassin du Lac Tchad, la Commission, en partenariat avec la Commission du Bassin du Lac Tchad, est à un stade avancé d'élaboration d'une stratégie de stabilisation, de redressement et de résilience pour le Bassin du Lac Tchad. En Somalie, le Département Paix et Sécurité de

¹ Depuis le lancement du PFUA en 2007, 4171 kms ont été délimités et démarqués en Afrique.

la Commission de l'UA a entrepris des tâches civiles visant à renforcer la mise en œuvre du Plan de transition du Gouvernement fédéral de la Somalie. Dans le contexte de la stabilisation et du redressement, les projets à impact rapide de l'UA continuent de jouer un rôle important dans le renforcement de la résilience et de la consolidation des efforts de paix sur le continent. Une évaluation des projets à impact rapide en Somalie a par conséquent été entreprise par la Commission en juin 2018, afin de tirer des enseignements qui éclaireront la mise en œuvre des projets à impact rapide dans d'autres situations.

31. À la lumière de ce qui précède, les efforts de RDPC de la Commission visent principalement à faire progresser et consolider la paix dans les situations post-conflit sur le continent. La Commission intensifiera ses efforts de mobilisation de ressources, en développant des partenariats, en particulier avec les CER/MR, en vue de renforcer la cohérence et l'utilisation optimale des ressources pour faire avancer les efforts visant à faire taire les armes à l'horizon 2020.

32. Etant donné que l'Afrique intensifie ses efforts pour créer un espace exempt de conflit, il est d'une importance capitale pour tous les organes de l'UA, ainsi que les CER/MR impliqués dans la prévention des conflits, dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et l'Architecture de gouvernance en Afrique, de renforcer leur coordination et leurs actions conjointes en vue d'extirper les causes profondes des conflits/crises. Dans ce contexte, le rôle de la traduction des signaux d'alerte rapide en réponses rapides, à travers le déploiement de la volonté politique et des ressources nécessaires pour déclencher des actions sur le terrain, doit être mis souligné dans les efforts de l'UA pour mettre fin aux guerres.

33. La Commission de l'UA a élaboré le Cadre continental de résultats pour le suivi et l'élaboration de rapports sur l'Agenda de femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique. Ce Cadre, qui a déjà été approuvé par le CPS, assurera un suivi systématique et ciblé à travers l'utilisation d'outils et de paramètres communs qui permettront la comparabilité et la fiabilité des données, contribuant ainsi à accélérer la mise en œuvre des engagements des États membres et autres parties prenantes sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique. La Commission a continué de renforcer la représentation des femmes et des jeunes dans les processus de paix en Afrique, à tous les niveaux, à savoir local, national et continental. Par ailleurs, la Commission apporte un soutien aux femmes et aux jeunes, dans le domaine de la paix et de la sécurité, à travers des mesures politiques soutenues et le renforcement des capacités.

34. Il est également important de noter que le Centre régional sur les armes légères (RECSA), basé à Nairobi, au Kenya, a déployé des initiatives en vue de renforcer le soutien aux États membres dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, en particulier aux niveaux national et régional que ont permis des réalisations majeures dans la destruction de stocks d'armes et de munitions anciens ou indésirables, ainsi que dans le marquage des armes pour accroître le stockage sécurisé, la traçabilité et les programmes de sensibilisation.

D. Efforts déployés par les CER/MR:

35. Au cours de la période sous examen, les différentes CER/MR ont poursuivi leurs efforts pour mettre en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, en s'appuyant sur leurs activités précédentes à cet effet. Voici une synthèse des contributions des CER/MR respectives:

i) Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA):

36. Le COMESA a déployé des efforts en vue de contribuer à l'objectif de l'UA de faire taire les armes à l'horizon à 2020 à travers la mise en œuvre de ses programmes de prévention des conflits et de reconstruction et de développement post-conflit. Il a, en collaboration avec la CEN-SAD, mené une mission d'observation des élections en Égypte en mars 2018, dans le but de consolider l'espace démocratique, et de créer un environnement pacifique pour une prospérité et un développement économique accrus. Par ailleurs, en ce qui concerne la reconstruction et le développement post-conflit, le COMESA a continué à mettre en œuvre son programme de commerce pour la paix, qui utilise le commerce comme mécanisme pour renforcer la paix et la sécurité, ciblant les petits commerçants transfrontaliers. En s'appuyant sur les efforts antérieurs, le programme soutient le renforcement des compétences de divers hauts responsables des frontières des deux côtés de la frontière d'Ishasha entre la RDC et l'Ouganda, dans le but de stimuler les activités économiques dans ces régions frontalières.

37. Dans le domaine de la sécurité, le COMESA a aidé ses États membres à renforcer leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent en renforçant leurs cellules de renseignement financier et leurs services répressifs, et en encourageant une plus grande collaboration entre les principaux acteurs au sein des pays et entre eux. À cet égard, des équipements et logiciels TIC ont été fournis à la FIU de Djibouti en mai 2018 et des plans sont en cours pour fournir les mêmes équipements et logiciels aux Comores en 2018. Plusieurs FIU ont été soutenues pour harmoniser leurs opérations avec les normes internationales. Le COMESA aide également les FIU des deux pays, à savoir l'Éthiopie et le Madagascar, à rejoindre le Groupe Egmont des FIU, qui offre des normes de haut niveau en gestion des opérations financières. Dans ce contexte, le COMESA a formé plus de soixante parties prenantes en lutte contre le blanchiment d'argent pour certains de ses États membres. Enfin, étant donné que le blanchiment d'argent est un crime transnational affectant plusieurs pays, le COMESA a également soutenu la création d'une plate-forme numérique de partage d'informations pour certains pays.

ii) Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD):

38. La logique actuelle de l'IGAD de résolution des conflits est principalement due à la situation sécuritaire instable dans la région, avec la présence de plus de quatre missions de soutien à la paix des Nations unies (NU) et de l'UA et plus de 50.000 troupes (Darfour-Soudan, Abyei, Somalie et Soudan du Sud), ce qui souligne la gravité de la menace à la sécurité qui prévaut dans la région. Les défis sécuritaires actuels et potentiels dans la région comprennent actuellement les arrangements post-référendaires en suspens entre le Soudan et le Soudan du Sud (région d'Abyei), les activités terroristes d'Al-Shabaab en Somalie et la crise politique non résolue au Soudan du Sud. L'IGAD a continué d'être le principal chef de file des efforts africains

pour mettre fin à la crise au Soudan du Sud et rétablir une paix et une sécurité durables. L'IGAD a également persévéré dans ses efforts pour aider la Somalie à recouvrer une paix et une stabilité durables, ainsi que la réconciliation.

ii) Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

39. La Communauté économique des États de l'Afrique Centrale à continuer de poursuivre ses efforts dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA pour faire taire les armes en Afrique :

- La réunion des Ministres du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale le 4 mars 2018, à Libreville, a fait le point de la situation politique et sécuritaire général en Afrique centrale et a pris des décisions pour renforcer la situation sécuritaire sous-régionale
- les Ministres du COPAX ont décidé d'accélérer la réforme du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale pour le rendre plus efficace dans le cadre global de la réforme de la CEEAC
- les Ministres du COPAX ont adopté une stratégie de lutte contre le mercenariat qui sera présenté au Comité technique spécialisé sur la défense, la sécurité et la stabilité en Afrique, et ont décidé de mener des actions sur le terrain
- En marge du Sommet extraordinaire de l'Union africaine à Kigali, les chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de la CEEAC se sont réunis en Sommet extraordinaire. Ils ont appuyé le principe que chaque État membre doit considérer les frontières de l'un comme frontières de l'autre dans le cadre de l'assistance mutuelle. Pour ce faire, il faut une stratégie commune de défense et de sécurité en Afrique centrale. Cette idée fondamentale est intégrer dans la réforme de la CEEAC
- Par ailleurs, la réunion des Ministre du COPAX a sensibilisé les 4 pays membres restant pour procéder à la ratification de la *Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères* dans la communauté. La réunion des Ministres des États parties à la Convention de Kinshasa (les 11 États membres de la CEEAC) s'est tenue du 11 au 13 juin, à Yaoundé, avec le soutien du Gouvernement camerounais, pour adopter les stratégies visant à lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, avec le soutien des Nations unies et de l'Union africaine.

ii) Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

40. Dans ses efforts continus pour mettre en œuvre la Feuille de route de principale de l'UA, en mettant en particulier l'accent sur la prévention de nouveaux conflits et le

règlement des conflits existants, la SADC a pris un certain nombre de mesures concrètes. En raison de l'insécurité grandissante au Royaume du Lesotho, qui a abouti à l'assassinat du Commandant des forces de défense du Lesotho, le 5 septembre 2017, le Gouvernement du Royaume du Lesotho a officiellement demandé à la SADC de déployer une mission préventive de la Force en attente de la SADC au Lesotho (SAPMIL). Le double Sommet de la troïka, qui s'est tenu le 15 septembre 2017, a mandaté le déploiement d'une Mission d'un contingent de 269 troupes, initialement pour six mois à compter du 20 novembre 2017.

41. Bien que des jalons ont été posés pour stabiliser la situation, des défis ont émergés, qui ont nécessité le soutien continu de la SAPMIL, le double Sommet de la Troïka de la SADC, le 24 avril 2018, a prolongé la mission de SAPMIL pour une nouvelle période de 6 mois, de mai à novembre 2018. Les principales réalisations de la SAPMIL sont la promotion de la paix et de la sécurité à travers des patrouilles de renforcement de la confiance, la promotion et la facilitation du dialogue et la recherche d'un consensus entre les parties prenantes, ainsi que le soutien à la réintégration des soldats de la Force de défense du Lesotho, la fourniture d'expertise et de soutien dans le cadre d'enquêtes sur des affaires très médiatisées et de violations présumées des droits de l'homme, ainsi que la fourniture de rapports d'alerte rapide.

42. De même, la SADC se prépare à assumer le rôle de responsable du tableau de service du Contingent continental de la Force africaine en attente, dans lequel la Force en attente de la SADC sera prête à fournir des capacités de règlement de conflits pour l'ensemble du continent.

43. En vue de consolider la démocratie et la bonne gouvernance dans la région, et également pour prévenir la violence liée aux élections, la SADC a mis en place des mécanismes de suivi et de fourniture d'assistance technique aux processus électoraux dans la région de la SADC. Dans ce contexte, les arrangements seront axés sur les États membres suivants de la SADC, qui tiendront des élections générales en 2018, à savoir la République du Zimbabwe en juillet 2018, le Royaume d'ESwatini en septembre 2018, la République de Madagascar en novembre 2018, la République de Maurice en novembre 2018, et la République démocratique du Congo (RDC) en décembre 2018. A cet effet, et pour renforcer le rôle des élections libres, transparentes et crédibles, pour prévenir des conflits et renforcer la paix, la SADC a opérationnalisé un Bureau de liaison en RDC pour assurer le suivi des préparatifs des élections.

44. Par ailleurs, la SADC déploiera ses missions de Conseils consultatifs électoraux dans tous les États membres mentionnés ci-dessus, travaillant en étroite collaboration avec les organes pertinents pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de la SADC, avec les objectifs clés de les encourager à adhérer aux principes et lignes directrices de l'UA et de la SADC régissant les élections démocratiques, les encourager à se conformer aux bonnes pratiques internationales lors de la tenue des élections, les conseiller sur les stratégies et les questions, afin de renforcer et consolider les capacités des organismes de gestion des élections; et les encourager à respecter et à observer l'indépendance et l'autonomie des organismes de gestion électorale.

ii) Efforts déployés par la CAE

45. Malgré ses efforts soutenus pour mettre en œuvre la Feuille de route principale de l'UA, la Communauté de l'Afrique de l'Est (l'EAC) a continué à être confrontée à des défis persistants de paix et de sécurité, dont la plupart présentent une dimension transnationale importante. Ces menaces complexes comprennent, entre autres, l'extrémisme violent et radical, le terrorisme, les conflits identitaires violents et liés aux ressources, les défis de gouvernance, les conflits intra et interétatiques, la prolifération des groupes rebelles/forces négatives, les crimes transnationaux et transfrontaliers, les idéologies génocidaires, et le trafic de drogue et la traite des êtres humains et le braconnage. Le cadre actuel de paix et de sécurité de la CAE est inadéquat pour répondre efficacement à la nécessité de prendre rapidement des décisions sur les questions de paix et de sécurité dans la région. Par conséquent, la CAE prend des mesures pour renforcer davantage le cadre en vue de renforcer davantage la coordination et de faciliter une prise de décision rapide sur la paix et la sécurité dans la région. Un tel arrangement sera éclairé par la nécessité d'une réaction rapide, en temps opportun et d'éviter des procédures bureaucratiques.

ii) Efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

46. L'axe de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA par la CEDEAO est basé sur le principe cardinal selon lequel les États membres de la CEDEAO sont les principaux responsables de la paix et de la sécurité, y compris les causes profondes des conflits/crises. A travers son Cadre de prévention des conflits (CPPF), avec un Secrétariat à la Direction des affaires politiques, la CEDEAO a persévéré dans la prise de mesures pour une prévention efficace des conflits dans la région. Les 15 composantes du CPCC sont des cadres préventifs englobant toutes les initiatives visant à renforcer la sécurité de la vie et des biens, ainsi que la sécurité des États membres et des institutions de la région. En continuant ses efforts, une retraite de trois jours (du 29 janvier au 1^{er} février 2018) s'est tenue à Abuja, sous le thème «Collaborer à l'élaboration de stratégie pour prévenir les conflits en Afrique de l'Ouest». La retraite a permis aux participants de réfléchir sur les dynamiques actuelles des conflits, y compris les principales conclusions des évaluations des risques et de la vulnérabilité aux conflits (CRVA) récemment achevées, ainsi que les tendances régionales dans données de sécurité humaine et les conclusions de la Direction de l'alerte rapide. Les participants ont examiné la nécessité d'un modèle et d'une méthodologie de planification communs aux institutions de la CEDEAO et la voie permettant d'assurer que les plans d'action répondent mieux aux points chauds régionaux, ainsi qu'aux risques et aux vulnérabilités identifiés.

47. En outre, les lignes directrices de médiation et le Programme de dialogue et de méditation de la CEDEAO ont été lancés à Abuja, le 24 mai 2018. Les lignes directrices de médiation ont été conçues pour éclairer et influencer les processus de médiation efficaces dans la région de la CEDEAO, mais également orienter les efforts de la Commission dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits dans la région de la CEDEAO, en prenant en compte les enseignements tirés des efforts passés et des bonnes pratiques issues des processus de médiation réussis.

48. Des mesures ont continué d'être prises dans le cadre du Plan stratégique et de la Vision 2020 de la CEDEAO visant à transformer la région d'une «CEDEAO des États» en une «CEDEAO des peuples», où les tensions entre la souveraineté et la supranationalité, entre la sécurité de l'Etat et la sécurité humaine sont progressivement réglées en faveur de la supranationalité et de la sécurité humaine. En ce sens, le rôle principal de la CEDEAO a été de faciliter les interventions novatrices de transformation des conflits par les États membres et la société civile. La CEDEAO a enregistré des réalisations significatives dans des domaines critiques de la prévention des conflits, ainsi que des initiatives de réduction de la pauvreté pour couvrir la gestion des défis transfrontaliers, notamment les conflits, la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, afin de renforcer la cohésion dans les pays, améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans les initiatives de collaboration et de libre circulation, qui, en substance, constituent l'essence de la vision de faire taire les armes.

49. En ce qui concerne les efforts visant à aider ses États membres à surmonter les défis/crises internes, la CEDEAO continue d'accompagner la Gambie, la Guinée Bissau et le Togo. De même, que les États membres de la CEDEAO continuent de s'engager à créer des institutions nationales pour lutter contre le fléau des armes légères et de petit calibre illicites, la Commission de la CEDEAO a apporté un soutien en sensibilisation et technique à ses États membres. Dans ce contexte, la Chambre des représentants du Nigeria a adopté, le 30 mai 2018, à l'unanimité un projet de loi portant création de la Commission nationale des armes légères et de petit calibre.

50. Par ailleurs, afin de promouvoir une synergie transrégionale dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, la Direction de l'alerte rapide de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a renforcé sa collaboration avec la CAE, afin de partager les expériences et les bonnes pratiques dans le processus de création et d'opérationnalisation des structures nationales d'alerte rapide. À cet effet, une réunion d'échange de vues a été organisée au siège de la CEDEAO, le 23 avril 2018, à Abuja, au Nigeria. Les experts de la CAE se sont été familiarisés à travers une présentation sur la Direction de l'alerte rapide de la CEDEAO, avec sa structure son cadre juridique, ses modules et ses produits, tels que les faits saillants quotidiens, les rapports de situation, les rapports d'incidents, les alertes de sécurité et les rapports d'alerte rapide et thématiques.

51. La Conférence pourrait féliciter les CER/MR, en particulier le COMESA, l'IGAD, la CEEAC, la SADC, la CAE et la CEDEAO pour leurs efforts soutenus dans la mise en œuvre la Feuille de route principale de l'UA et appeler ceux qui n'ont pas encore fait de même, à assurer qu'ils soumettent des rapports au rapport du CPS sur la Feuille de route principale de l'UA au Sommet de l'UA de janvier 2019. Afin de renforcer et de compléter les efforts du Haut Représentant de l'UA pour faire taire les armes, la Conférence pourrait demander aux CER/MR de désigner chacune un Représentant spécial pour la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA.

E. Efforts déployés par le Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA)

52. Au cours de la période sous examen, le Comité des Services de renseignement et de sécurité en Afrique (CISSA) a entrepris plusieurs activités dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. Il a fourni tenu des communications trimestrielles au CPS sur les menaces existantes et émergentes à la paix et à la sécurité sur le continent, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, en vue de créer une compréhension commune au niveau des dirigeants des menaces sécuritaires actuelles.

53. Le CISSA a également organisé des ateliers de sensibilisation sur la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et son impact sur la paix et la sécurité en Afrique du 1^{er} au 5 mai 2018, à Kinshasa, en RDC; les groupes armés et forces négatives en Afrique, du 18 au 21 mars 2018 à Kampala, en Ouganda; les frontières internationales africaines comme sources potentielles de conflit, du 6 au 10 mai 2018 à Tshwane, en Afrique du Sud; Le narco-trafic comme source de financement du terrorisme, de groupes armés et d'organisations criminelles en Afrique, principalement au Sahel et en Afrique de l'Ouest, du 7 au 10 mai 2018 à Dakar, au Sénégal. Les conclusions comprenaient l'engagement des parties prenantes à être impliquées de manière proactive dans la lutte contre les diverses menaces à la paix et à la sécurité, qui continuent à saper les efforts visant à faire taire les armes en Afrique. Par ailleurs, le CISSA a entrepris des missions au Niger et en Libye pour trouver des moyens de démanteler les réseaux de trafic des êtres humains, qui tiraient profit de la migration illégale, pour évaluer l'ampleur des pratiques migratoires illégales en Afrique du Nord et dans d'autres parties du continent. Les missions ont débouché sur un atelier d'experts qui s'est tenu à Khartoum, au Soudan, du 25 au 28 février 2018 sous le thème: «Eradiquer la migration illégale». La réunion d'experts a été suivie par le mini-Sommet des Chef des Services de renseignement et de sécurité à N'Djamena, au Tchad, du 25 au 27 mars 2018, qui a défini les mesures pratiques pour le démantèlement des réseaux de terroristes et de trafiquants des êtres humains, en Libye, ainsi que dans les pays d'origine et de transit.

54. Les différents ateliers ont révélé le type de défis auxquels ces efforts sont confrontés. Dans ce contexte, le CISSA, en partenariat avec le Mécanisme de coopération policière de l'UA (AFRIPOL) et le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), élabore une feuille de route stratégique sur mesure pour la lutte contre le terrorisme en vue d'aider les diverses parties prenantes dans la lutte contre le terrorisme.

F. Efforts déployés l'Institut d'études de paix et de sécurité (Institute for Peace and Security Studies (IPSS))

55. Au cours de la période sous examen, l'Institut d'études de paix et de sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis-Abeba, sous la couverture de son Programme pour la paix et la sécurité en Afrique, a poursuivi ses efforts pour dispenser des formation dans le domaine de la gouvernance de la sécurité visant à créer une prise de conscience et une capacité à régler le problème des flux illicites des armes. De même, l'IPSS a continué à dispenser des cours à des étudiants africains sur des questions de démocratie, de droits de l'homme et de constitutionnalisme. En ce qui concerne la diplomatie préventive, l'IPSS a contribué à la formation de femmes médiatrices dont la

contribution devrait renforcer l'efficacité du Groupe des Sages de l'UA. Par ailleurs, l'Institut a lancé des recherches sur la lutte contre l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur les facteurs incitatifs et dissuasifs. Cette recherche est menée en collaboration avec l'Université de Dar es-Salaam, (Tanzanie), l'Université de Nairobi, (Kenya), l'Université de Hargeisa, (Somalie), et l'Université de Makerere, (Ouganda). En outre, l'IPSS a entrepris des recherches en collaboration avec la Commission de l'UA sur la coopération transfrontalière et le règlement des différends frontaliers, en mettant davantage l'accent sur la Grande Corne de l'Afrique.

III. DÉFIS

56. La mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA au cours de la période sous examen a révélé un certain nombre de défis qui entravent le rythme de progrès des efforts déployés par l'Afrique pour respecter la date butoir de 2020 pour faire taire les armes dans un continent exempt de conflits, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063. Les obstacles doivent également être considérés par rapport à l'impératif pour le continent de prendre des mesures décisives pour remédier à toutes les causes sous-jacentes des conflits/crises, en particulier la pauvreté, la marginalisation et la carence dans la satisfaction des besoins humains élémentaires. Voici les défis/contraintes:

- a) Lenteur de la fourniture de contributions par les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique, ce qui ne laisse pas assez de temps au CPS, avec le soutien de la Commission de l'UA, d'élaborer un rapport entièrement documenté, reflétant une image complète des activités de mise en œuvre au Sommet de l'UA. Par exemple, pendant la période couverte par le présent rapport, seuls deux États membres de l'UA, et ce pour la première fois, à savoir la Zambie et le Zimbabwe, ont soumis des contributions à la Commission dans les délais. La Commission est convaincue que les États membres mènent des actions dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et espère que les rapports correspondants seront adressés au Département de paix et de sécurité.
- b) L'augmentation de la prolifération des armes illicites provenant de l'extérieur de l'Afrique et la circulation illicite des armes à l'intérieur du continent demeurent inchangées, ce qui pose un défi aux États membres pour protéger le continent et sa population contre ces deux fléaux liés. La recherche démontre que les armes illégales proviennent d'Europe et d'Asie, en passant par la mer et aussi par avion, en Afrique. Cela nécessite le renforcement des mesures de sécurité dans les ports maritimes et aéroports africains.
- c) Les informations/données disponibles montrent que le détournement d'armes des stocks nationaux reste l'une des sources d'armes en circulation illicite et bénéficie à une série d'acteurs non étatiques, y compris des criminels, des terroristes et des rebelles. Les armes ont été et continuent

d'être détournées en raison de la faiblesse des contrôles de l'État, ainsi que des attaques menées par des groupes armés contre des postes de l'armée et de la police dans certains cas. Des vols à petite échelle ont également eu lieu en raison de la corruption et de la défection vers les groupes armés non étatiques. De même, les troupes participant à des opérations de soutien à la paix et à des coalitions sécuritaires ad hoc ont subi des attaques similaires au cours desquelles des pertes importantes d'armes et d'autres capacités ont été enregistrées.

- d) La nature multiforme et complexe des ressources financières et matérielles accessibles aux opérations terroristes, caractérisées par une combinaison de frontières poreuses, d'espaces incontrôlés dans certaines situations et de crimes transnationaux organisés, sape les efforts des gouvernements et des organisations intergouvernementales visant à vaincre les organisations terroristes, les trafiquants et les blanchisseurs d'argent.
- e) Le manque de coordination des efforts et des ressources entre les États membres dans la lutte contre les syndicats identifiés impliqués dans la traite des êtres humains et les migrations irrégulières a pour conséquence que les syndicats ne sont pas appréhendés, ce qui représente un risque accru pour la jeunesse africaine.
- f) La répartition inéquitable des ressources et des opportunités a conduit les groupes qui se sentent marginalisés et exclus à recourir à des méthodes violentes et à des confrontations au sein et entre les communautés. En tant qu'un des moyens de promouvoir une paix et une sécurité durables, le renforcement de la sécurité humaine doit faire l'objet d'une attention particulière dans le règlement des conflits en Afrique
- g) Avant tout, les interférences extérieures et la militarisation de la Corne et du Sahel doivent être résolues de manière décisive, étant donné que ces phénomènes présentent des risques à la sécurité sur le continent.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

57. Dans le souci d'assurer que la Feuille de route principale de l'UA continue d'être mise en œuvre par toutes les parties prenantes concernées, en particulier les États membres de l'UA et les CER/MR, les observations et recommandations suivantes sont formulées:

- a) Malgré certains défis/goulets d'étranglement, toutes les parties prenantes concernées, sous la mobilisation du CPS et de la Commission, continuent à mettre en œuvre fermement la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020.
- b) La période restante avant le délai de 2020 pour faire taire les armes doit être utilisée au maximum par toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA.

- c) Les États membres doivent être exhortés à continuer à faire preuve de plus d'engagement politique et d'implication plus forte pour créer les conditions nécessaires à la réduction des armes en Afrique, notamment en mettant en œuvre la gouvernance politique et économique et en intégrant les femmes et les jeunes à tous les niveaux.
- d) Les États membres doivent être invités à intensifier leurs interventions pour freiner et prévenir le trafic transfrontalier, y compris le renforcement de la coopération sécuritaire interétatique et la police communautaire pour contrôler les mouvements de terroristes, le trafic d'armes, la traite des êtres humains et le trafic de drogues, le flux illicite financier et d'autres marchandises de contrebande qui contribuent à alimenter les conflits en Afrique. Les États membres doivent tirer parti et renforcer les mécanismes de coopération existants régionaux et internationaux en matière de police et de renseignement, en particulier à travers les services du Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL).
- e) Il est urgent que les États membres de l'UA fassent une large publicité sur le respect et l'exécution du mois d'amnistie en Afrique, en septembre de chaque année, en vue de mobiliser les civils/citoyens pour qu'ils rendent volontairement des armes détenues illégalement.
- f) Conformément au Mois d'amnistie en Afrique, les États membres doivent promouvoir le désarmement des civils en s'attaquant aux facteurs sécuritaires et socio-économiques qui déterminent la demande d'armes parmi les civils. À cet égard, les États membres pourraient envisager un éventail d'interventions, y compris l'atténuation du changement climatique, le renforcement des mécanismes de justice et de réconciliation formels et traditionnels, proposer des alternatives économiques aux activités criminelles et changer les valeurs culturelles qui cautionnent ou encouragent la violence.
- g) Compte tenu du risque de fuite des dépôts d'armes, il est nécessaire d'exhorter les États membres à mettre en place les mesures et les capacités nécessaires pour gérer efficacement les stocks de toutes les institutions de sécurité armées, y compris en établissant des cadres comptables et de responsabilité; renforcer les structures physiques, et renforcer les pratiques d'acquisition et d'élimination des armes pour éviter une accumulation excessive, ce qui crée un risque de détournement.
- h) Les organes politiques de l'UA et les garants des accords de paix à travers l'Afrique doivent rester engagés et promouvoir la mise en œuvre rapide et efficace de ces instruments et dispositions par toutes les parties au conflit.
- i) La nécessité pour les États membres de poursuivre leurs efforts visant à mettre en œuvre des interventions de DDR efficaces et appropriées au niveau national dans le cadre des efforts de stabilisation et de

développement post-conflit est cruciale, compte tenu de son rôle dans l'instauration d'une paix durable.

- j) Il est impératif et absolu pour les États membres de renforcer la diplomatie préventive et la prévention des conflits dans les efforts visant à faire taire les armes et à promouvoir la paix et la sécurité.
- k) Il est impératif que les États membres rendent compte de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA dans ses cinq aspects clés, à savoir les aspects politiques, sociaux, économiques, environnementaux et juridiques. Cette approche permettrait au CPS de voir les tendances actuelles dans le processus de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et de combler les lacunes là où elles apparaissent.

V. CONCLUSION

58. Faire taire les armes est la tâche collective de tous les acteurs et institutions africains, soutenus par des acteurs internationaux ayant un rôle dans ces objectifs, telles que les Nations unies, afin de promouvoir la paix et le développement. Pour réussir à faire taire les armes et à mettre fin aux guerres en Afrique, il faut tirer parti des vastes expériences africaines de plus de cinquante ans dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. La volonté politique et le soutien financier des États membres sont les plus importants pour une mise en œuvre réussie de la Feuille de route principale de l'UA, en vue de ne pas léguer le fardeau des guerres à la prochaine génération d'Africains et de mettre fin à toutes les guerres en Afrique. Essentiellement, la construction d'une Afrique exempte de conflits repose sur le rôle des États membres et de leurs citoyens africains.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

2018-07-02

Third report of the Peace and Security Council of the African Union on the Implementation of the African Union Master Roadmap of Practical Steps to silence the Guns in Africa by the year 2020

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/9010>

Downloaded from African Union Common Repository